

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 42

DELIBERATION
n° 2020 - 6 - 15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 19 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 12 novembre, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Michel REMAUD, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires en visioconférence :
Dominique MALARY, Nathalie JAN, Valérie VECCHI

Conseillers communautaires absents et excusés :
Christian PRAUD, Christophe CHABOT, Thierry BIRON, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD

Pouvoirs : Thierry BIRON à Jean-Yves LEBOURDAIS / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Nathalie JAN à Michel REMAUD

Madame Céline DELOMME est désignée secrétaire de séance.

**Approbation d'un avenant à l'accord cadre à bons
de commande n° 2018-080 Fourniture d'un logiciel
de gestion enfance / petite enfance / affaires
scolaires et prestations associées**

Par délibération en date du 7 décembre 2017, le Conseil communautaire a décidé de créer un groupement de commandes pour la passation d'un marché de « Fourniture d'un logiciel de gestion enfance / petite enfance / affaires scolaires et prestations associées ».

La commission d'appel d'offres a décidé lors de sa séance du 27 septembre 2018 d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande de 4 ans ne comportant ni seuil minimum ni seuil maximum au candidat ABELIUM.

Afin de mettre en place le portail famille, il est nécessaire que le logiciel intègre une Gestion Electronique de Documents (GED), qu'il faut installer, paramétrer et héberger.

Il convient donc d'établir un avenant n°2 sans incidence tarifaire sur le montant de l'accord cadre, conclu sans minimum ni maximum, afin d'ajouter les prix suivants au bordereau des prix unitaires de l'accord-cadre 2018-080 Fourniture d'un logiciel de gestion enfance / petite enfance / affaires scolaires et prestations associées :

Descriptif	Unité	PU en € HT	PU en € TTC
Module Gestion Electronique de Documents			
<i>Coût par domaine</i>	Forfait	390,00 €	468,00 €
Hébergement annuel GED (2 Go)	Forfait	60,00 €	72,00 €
Hébergement annuel GED (4 Go)	Forfait	120,00 €	144,00 €
Hébergement annuel GED (6 Go)	Forfait	180,00 €	216,00 €
Hébergement annuel GED (8 Go)	Forfait	240,00 €	288,00 €
Hébergement annuel GED (10 Go)	Forfait	300,00 €	360,00 €
Comité de pilotage en visioconférence (Maxi 3 h)	Forfait	275,00 €	330,00 €
Audit/paramétrage en visioconférence	Demi-journée	275,00 €	330,00 €
Audit/paramétrage en visioconférence	Journée	550,00 €	660,00 €
Heure de formation en visioconférence	Forfait	90,00 €	90,00 €

Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5214-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment ses articles 28, 42-1 et 65,

Vu le décret n° 2016-350 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139-1° et 139-6,

Vu les statuts de la Communauté de Communes, approuvés par arrêté préfectoral n° 2019 DRCTAJ PIFL 87 du 12 mars 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau lors de sa séance du 8 octobre 2020,

Vu le procès-verbal du 27 septembre 2018 de la commission d'appel d'offres attribuant le marché

n° 2018-080 de « Fourniture d'un logiciel de gestion enfance / petite enfance / affaires scolaires et prestations associées » à la société ABELIUM,

Vu le marché n° 2018-080 Fourniture d'un logiciel de gestion enfance / petite enfance / affaires scolaires et prestations associées, et notamment l'article 3-2 du CCAP,

Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2020,

Vu le projet d'avenant n°2,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2 à l'accord-cadre n° 2018-080 « Fourniture d'un logiciel de gestion enfance / petite enfance / affaires scolaires et prestations associées » pour la création de nouveaux prix tels que décrits au rapport ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 correspondant et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

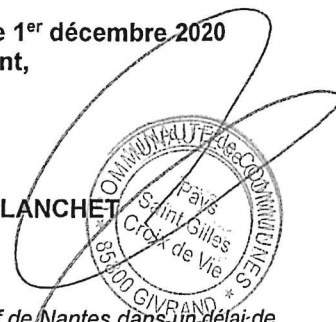
**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 04 DEC. 2020
- de l'affichage le : 04 DEC. 2020
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 04 DEC. 2020

**Givrand, le 1^{er} décembre 2020
Le Président,**

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.